

24 & 25
janvier 2019

1^{ère} édition

Seniors & Aidants

Une (R)évolution d'avance

*Maîtriser les politiques publiques
Affirmer la force de proposition*



université
des élus

ÉLIGIBLE AU DIF-ÉLUS

PARIS

jeudi 24 & vendredi 25
JANVIER 2019

SÉMINAIRE DES ÉLUS ORGANISÉ
EN PARTENARIAT AVEC :





PROGRAMME

Première
Journée

Jeudi 24 janvier

CITOYEN ENGAGÉ, NOUVELLE DONNE & TSUNAMI DÉMOGRAPHIQUE *Lois & Dispositifs*



Olivier CALON – Président de la Fédération Française du Senior, membre du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et de la commission d'agrément des mandataires judiciaires des Yvelines, du comité régional des retraités et personnes âgées (CORERPA) de l'Île de France, responsable partenariats du fonds de dotation Aidant Attitude.

Le senior est reconnu aujourd'hui comme un pivot familial, économique et électoral. De nouvelles lois, instances publiques et dispositifs ont été créés tout récemment. Il faut impérativement mettre en place les actions concrètes sur le terrain afin de servir au mieux les intérêts de nos citoyens portés par cette nouvelle vague de jeunes seniors, eux-mêmes tous des aidants en puissance.

Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), congé proche aidant, bilan partagé de médication, sport sur ordonnance, mandat de protection futur, parcours de prévention personnalisé, CDCA, Conférence des Financeurs,...

PRÉVENTION & SANTÉ



Dr Jean-Marie VETEL – Ex-Chef de service de gériatrie au Centre Hospitalier du Mans, chargé de mission pour l'élaboration des outils d'évaluation et de tarification gériatriques que sont la grille AGGIR et PATHOS par le Ministère de la Santé et membre du comité scientifique de ces deux référentiels, ex-conseiller médical auprès du directeur de la CNAV, ancien directeur médical au sein du groupe GDP Vendôme.

Contraintes du vieillissement et de la perte d'autonomie, solutions et évaluation des politiques publiques, des pratiques des professionnels de santé, communication avec les politiques... Evolution des approches de prévention et de ses acteurs. Quelle santé publique ? Nouveau plan santé ?



PROGRAMME

**Deuxième
Journée**

vendredi 25 janvier

TÉMOIGNAGE D'EXPERT



Véronique de VILLÈLE — Chroniqueuse radio, Animatrice de télévision et entraîneur sportif (*Gym Tonic* avec Davina Delor sur Antenne 2), co-fondatrice de la Fondation pour la Recherche sur la maladie d'Alzheimer et Ambassadrice de l'association L'Envol. Présidente du Comité de soutien à la candidature des sports de boules aux JO 2024.

Retour d'expérience d'une personnalité engagée sur le sport, la santé, l'âge, le handicap et les aidés. Les programmes et initiatives *Gym Silver Tonic*, *Sport Santé Senior*.

LES NOUVELLES SOLUTIONS POUR LES AIDANTS



Pierre DENIS — Fondateur du fonds de dotation *Aidant attitude*, il a voulu transmettre son savoir et expérience d'aidant pour d'autres aidants. Spécialisé sur les thématiques de l'accompagnement de fin de vie et de la santé.

Construire un programme circulaire et vertueux pour les aidants salariés en entreprise qui représentent près de 20% des effectifs et 25% des arrêts de travail non prévus. Valorisation du capital humain. Les lois, les outils et les financements - don de RTT, congé proche aidant, bilan partagé de médication, Césu RH.

ATELIER- MISE EN PRATIQUE

Solutions citoyennes et territoriales



Frédéric PUDLEITNER — Parcours industriel et entrepreneurial Européen au service des premiers enjeux de la Silver économie et de l'éco-responsabilité.

Enjeux des aidants, facteurs de cohésion sociale et d'affirmation politique, panorama des principales instances. L'élu est une force de proposition, comment passer de l'idée à l'action ? Mise en place – comment s'y prendre ? Des exemples concrets.

**24 & 25
janvier 2019**



université des élus

ÉLIGIBLE AU DIF-ÉLUS

TARIFS

Le coût des 2 jours de formation comprend tous les cours dispensés dans le programme et la sortie culturelle. Les supports de présentation des intervenants sont également remis aux participants qui le souhaitent.

N.B : Nos tarifs s'entendent tous frais compris pour les prestations de formation dispensées sur les 2 jours et pour la soirée culturelle. Ils ne comprennent pas les frais de transport, de repas et d'hébergement.

Grille tarifaire :

Collectivités de moins de 10 000 habitants pour 1 élu : **1150** euros pour les 2 jours
Collectivité de plus de 10 000 à 100 000 habitants pour 1 élu : **1900** euros pour les 2 jours
Collectivités de plus de 100 000 habitants pour 1 élu : **2250** euros pour les 2 jours

Possibilité de participer par journée soit :

600 euros pour une collectivité de moins de 10 000 habitants
975 euros pour une collectivité de plus de 10 000 à 100 000 habitants
1150 euros pour une collectivité de plus de 100 000 habitants

Pour le DIF-élus, possibilité d'être remboursé des frais sur justificatif en déposant le dossier prévu à cet effet auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, conformément au cadre réglementaire.

Tarif dans le cadre du DIF-élus quel que soit le nombre d'habitants : 850 euros / la journée

- exonération de TVA – CGI

L'inscription à l'université des élus est conditionnée soit par l'engagement de la collectivité, soit par la constitution d'un dossier DIF-élus avant le 19 novembre 2018 pour lequel nous vous accompagnons.

Contact / Inscription : 01 48 78 06 60 contact@is-elus.com

PROCÉDURE DIF-ÉLUS

*Votre formation
directement prise
en charge par le
Droit individuel à la
formation des Élus*



L'INSTITUT EUROPÉEN DES POLITIQUES PUBLIQUES (IEPP) ET ADVOCACI GROUPE (INSTITUT SUPÉRIEUR DES ÉLUS) SONT DES ORGANISMES DE FORMATION AUX ÉLUS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES. CES DEUX ORGANISMES SONT AGRÉÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER DE LA FORMATION AUX ÉLUS. NOUS CONTRIBUONS À L'EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DONT DISPOSENT LES ÉLUS LOCAUX AINSI QU'À LEUR DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF).

Procédure pour constituer votre dossier DIF-élus et obtenir le financement de votre formation (*)

(1) Demandez votre dossier à contact@is-elus.com en précisant la formation choisie et s'il s'agit bien d'une demande de formation financée dans le cadre du DIF élus, avec vos nom, prénom, collectivité, téléphone et courriel.

(2) Nos services vous contacteront rapidement pour vous transmettre le dossier à remplir et à signer qui sera à nous retourner avec une copie de votre pièce d'identité, d'un RIB personnel et d'un document attestant de l'exercice effectif de votre mandat, le tout sous format PDF.

Pour toute question, appelez-nous au 01 48 78 06 60. Nous devons recevoir votre dossier au plus tard 65 jours avant la date prévue de la formation.

(3) Nous vérifions que votre dossier est complet puis nous le transmettons à la Caisse des Dépôts avec une copie pour vous. ATTENTION: Les dossiers incomplets seront rejetés. Avant tout envoi à notre organisme votre dossier doit bien comporter :

- Le formulaire de demande de financement
- Le devis de notre organisme
- La copie de votre pièce d'identité
- Un RIB pour demander sur justificatif le remboursement éventuel de vos frais de déplacement et d'hébergement
- Le document attestant de l'exercice effectif de votre mandat.

(4) Lorsque la CDC aura vérifié vos droits et instruit votre dossier, elle vous enverra avant le début de la formation un avis d'accord de financement entre 3 semaines à 15 jours avant la formation. Elle nous informera également.

Vous devrez alors nous confirmer que vous participerez à la formation à contact@is-elus.com Dès lors vous pourrez considérer que votre formation est financée et vous serez définitivement inscrit(e) à celle-ci.

*Dans les limites de votre crédit d'heures disponible. Tout élu qui n'a jamais utilisé son crédit d'heures de formation DIF a le droit en 2019 à 60 heures de formation prises en charge financièrement par le dispositif. (20 heures par an cumulables jusqu'à la fin du mandat).

Faites valoir votre droit pour obtenir le financement de vos formations en utilisant votre crédit DIF-élus.

Si vous ne le connaissez pas, nous vous recommandons toutefois de vérifier votre crédit d'heures auprès du service DIF-élus de la CDC au 02.41.05.20.60